

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 16.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

25 Avril 1878.

Chronique générale.

LA CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE LA GUERRE RELATIVE A LA GENDARMERIE.

Le *Petit Méridional* publiait, l'autre semaine, une circulaire du ministre de la guerre concernant la gendarmerie. Toute la presse a commenté cette pièce. Nous avons dit que l'authenticité ne nous en paraissait pas démontrée. Le *Moniteur de l'Armée* vient de publier le texte exact du document ; il diffère du texte qu'en avait donné le *Petit Méridional*. Nos doutes étaient donc fondés. Non-seulement le *Petit Méridional* a publié un document altéré, mais l'altération a été faite de manière à donner, dans une certaine mesure, le change à l'opinion sur les dispositions du ministre de la guerre relativement à la gendarmerie. Ainsi, les circulaires confidentielles du ministre de la guerre sont livrées à des journaux, mais ces journaux les dénaturent, et la presse ministérielle approuve ces désordres. Quoi qu'il en soit, nous publions ci-dessous le texte réel de la circulaire de M. le ministre de la guerre.

On remarquera les passages soulignés par le *Moniteur de l'Armée* et qui ne se trouvaient pas dans la première version :

« Mon cher général,

» A la suite des dernières élections, il s'est produit entre plusieurs officiers ou militaires de la gendarmerie, d'une part, et certaines autorités locales ou les populations elles-mêmes, d'autre part, des difficultés de nature à nuire à la bonne exécution du service.

» Des plaintes nombreuses m'ont été adressées à ce sujet. Les enquêtes auxquelles j'ai fait procéder, tout en me permettant de constater que ces plaintes n'étaient pas toujours suffisamment fondées, m'ont révélé

néanmoins, sur certains points du territoire, l'existence d'un état de crise et de malaise auquel, dans un but d'apaisement et dans l'intérêt même de la gendarmerie, dont nul plus que le ministre de la guerre n'a le souci, il convient de mettre un terme.

» Je vous prie donc d'inviter les chefs de légion placés dans l'étendue de votre commandement à prescrire aux militaires sous leurs ordres de s'étudier à apporter dans leurs relations avec les autorités civiles et les populations toute la conciliation désirable. Préoccupés avant tout de remplir leurs devoirs professionnels avec le dévouement qui leur est habituel, ils devront s'abstenir de tout acte ou de toute parole ayant trait à la politique et pouvant par cela même donner prise à des critiques ou à des interprétations malveillantes. L'excellent esprit dont la gendarmerie est animée m'est garant que ces prescriptions seront scrupuleusement observées.

» J'estime, en outre, que, pour amener un plus rapide apaisement des esprits, il conviendra, dans les localités où les relations seraient particulièrement tendues entre la gendarmerie et les autorités locales ou les populations, d'y couper court par des changements de résidence.

» Vous inviterez donc les chefs de légion à me proposer par votre intermédiaire, au sujet des officiers, brigadiers et gendarmes auxquels il leur semblera que cette mesure doit être appliquée, les mutations qui leur paraîtront commandées par l'intérêt du service. Ces mutations, qui n'auront, bien entendu, aucun caractère disciplinaire, devront être combinées de manière à ne pas nuire aux intérêts des militaires qui en seront l'objet. Elles pourront être accompagnées de demandes destinées à couvrir ces militaires des frais de leur déplacement.

» Vous me transmettez les propositions des chefs de légion en y joignant votre avis motivé.

» Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de la guerre,
» Général BOREL. »

La *Marseillaise*, à propos de la circulaire du général Borel sur la gendarmerie, s'apitoie sur le sort des... pauvres assassins des gendarmes légitimement massacrés rue Haxo, en mai 1871 :

« Lorsque plusieurs gendarmes, vers la fin de la semaine sanglante, furent exécutés rue Haxo par une foule que la vue de quinze mille cadavres avait exaspérée, ce ne fut qu'un cri dans la presse conservatrice pour déplorer la fin tragique de ces intrépides soldats qui avaient généreusement offert leurs coupechoux à la République de M. Thiers. Leurs veuves furent couvertes d'or et de pierreries, et la gauche elle-même, dans une séance mémorable, vota à leurs mânes toutes sortes de remerciements.

» Le jour où il sera prouvé que ceux de leurs camarades qui leur ont survécu sont bonapartistes, au point que le général Borel est obligé de les engager à contenir l'explosion de leur amour pour la dynastie napoléonienne, il deviendra évident que les gendarmes de la rue Haxo l'étaient également, et on en conclura naturellement que ce qu'ils venaient rétablir dans Paris, les armes à la main, ce n'était pas la République compromise par le mouvement du 18 mars, mais l'empire chassé par le mouvement du 4 septembre. »

Si maintenant vous alliez vous figurer, après avoir lu de semblables stupidités, que le communisme a la gendarmerie en horreur, vous seriez certainement désabusé par la déclaration suivante que la *Lanterne*, cet autre Arcadien de la Commune, s'empresse de faire :

« Pourquoi les républicains détesteraient-ils tant les gendarmes ? N'est-ce pas entouré de ces dignes agents de la force publique que Louis XVI a été conduit à l'échafaud où il devait expier ses crimes et ses trahisons ? »

Tout cela se cite et ne se commente pas. Tant pis pour les Girondins du centre gauche, qui ne veulent pas comprendre la portée de l'idée qui se cache sous cette abominable phraséologie.

L'amnistie « pleine et entière » a été refusée ; mais il paraît que l'on se propose, dans les conseils du gouvernement, de dépeupler Nourméa par des amnisties partielles et successives. Le *Siccle*, et après lui tous les organes de la démocratie, nous apprennent que, sur l'initiative de la commission consultative instituée près du ministère de la justice, on travaille en ce moment à une révision d'ensemble des dossiers appartenant aux condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection.

La commission voudrait que tous ceux qui n'ont pas d'antécédents judiciaires, et dont la conduite n'a rien laissé à désirer depuis leur déportation, obtinssent leur grâce, ou tout au moins une commutation de peine.

Le gouvernement, à ce qu'assurent du moins les mêmes journaux, est disposé à entrer dans cette voie.

Nous lisons dans le *Télegraphe* :

« Nous tenons de source très-sérieuse le renseignement suivant, qui pourra surprendre quelques-uns de nos amis, trop prompts à se laisser aller à la confiance. Les ordres, reproduits par le général de Rochebouët et qui ont amené l'incident Labordère, émanaient du général Berthaut, qui les avait rédigés et signés quand il était encore ministre de la guerre. Nous certifions le fait. »

Le fait signalé par le *Télegraphe* est connu depuis longtemps ; nous l'avons opposé plus d'une fois aux déclamations de la presse républicaine sur les périls du prétendu coup d'Etat qui a pourvu le major Labordère d'un piédestal démocratique. Ce fait prouve simplement que l'autorité militaire a certains devoirs supérieurs à tous les changements de politique, et que tout ministre de la guerre, quel que soit son nom, mérite de ne pas obtenir la confiance des républicains, s'il refuse de sacrifier entièrement la discipline de l'armée aux tendances naturelles de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VAL DORMANT

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(Suite.)

En effet, Ichabod n'avait pas échappé à l'influence qui planait sur le val Dormant ; peut-être avait-il toujours été disposé à croire aux choses extraordinaires, mais certainement, depuis qu'il était venu en ce pays singulier, son goût pour le surnaturel s'accroissait de jour en jour et surtout de nuit en nuit.

Il avait bien conservé un peu de fine malice, mais il avait laissé s'étendre par-dessus une couche épaisse de crédulité.

Nul conte n'était trop invraisemblable pour le gouffre béant de sa curiosité.

Un de ses délices était, quand l'école était vide, de s'étendre mollement sur l'épais tapis de luzerne qui bordait le petit ruisseau, et là, le visage tourné vers le ciel, de déguster les contes effrayants du

vieux Mather jusqu'à ce que l'ombre du soir changeât la page imprimée en un léger brouillard devant ses yeux.

Alors il prenait lentement le chemin de la ferme où il avait le bonheur d'être logé, traversant les marécages, les champs, les bois, sous le charme de ses rêves, frémissant aux moindres bruits de la nature, à la plainte des branches courbées sous le vent, au croassement du crapaud qui annonçait la tempête, au cri lugubre de la chouette ou au battement d'ailes des oiseaux effrayés dans les buissons.

Les mouches luisantes dont les lueurs étranges traversaient rapidement son chemin, ajoutaient aussi à son trouble ; mais si par hasard un lourd scarabée venait en volant se heurter étourdiment contre lui, le pauvre hère tremblait de tous ses membres, et se sentait prêt à rendre l'âme, persuadé qu'il venait d'être touché par quelque malin génie, et qu'il allait être transformé en bête ou en pierre.

Sa seule ressource, dans ces circonstances, pour retrouver un peu de force, était de chanter à tue-tête une de ses vieilles psalmodies nasillardes qui allaient étonner et inquiéter au loin les bons habitants du val Dormant, assis devant leurs portes. Les impressions mystérieuses qui transformaient toute la nature à ses yeux ne se dissipaient même pas entièrement lorsqu'il se trouvait enfin dans

la ferme, entouré de vraies créatures de chair et d'os comme lui.

Là, sous le manteau de la cheminée, devant une rangée de pommes rôtissant et crevant leur peau, il écoutait encore avidement les contes merveilleux des vieilles femmes hollandaises sur les fantômes, sur les champs hantés, les ruisseaux hantés, les ponts hantés, les maisons hantées, et particulièrement sur le fameux cavalier sans tête.

Puis, à son tour, il excitait les terreurs de l'auditoire, soit en racontant des anecdotes de magie, des pronostics ambigus, des rencontres de mauvais présage, en parlant des bruits singuliers qui, pendant la nuit, circulent dans l'air ; soit en voulant expliquer scientifiquement la théorie des comètes ou des étoiles filantes, ou prouver que le monde roule réellement avec la rapidité d'un boulet de canon, et que la moitié du temps nous sommes les uns et les autres sens dessus dessous.

Un jour vint cependant où les ombres, les spectres, les apparitions, parurent céder tout à coup leur don de tourmenter la cervelle du pauvre instituteur, à un joli petit être vivant, bien plus puissant qu'eux tous dans l'art de troubler l'esprit des faibles mortels. Vous devinez : une jeune fille.

Parmi les élèves d'Ichabod, qui s'assemblaient un des soirs de chaque semaine pour apprendre de lui le plain-chant, brillait d'un éclat sans pareil Katrina Van-Tassel, fille unique d'un riche fermier

hollandais.

C'était une fraîche fleur de dix-huit ans, tendre et rose comme les pêches de son père, grassouillette comme une perdrix, citée partout non-seulement pour sa rare beauté, mais aussi pour ses grandes espérances.

Elle était un peu coquette, ce qu'il était facile de voir à son art d'associer les modes anciennes et les modes modernes de la manière la plus favorable à son élégante petite personne.

Elle se parait des bijoux d'or pur que sa grand-mère avait apportés de Saardam, de l'éblouissante pièce d'estomac du vieux temps, et d'un jupon court qui laissait voir les pieds les plus mignons qu'il fût possible de rencontrer à dix lieues à la ronde.

Ichabod avait un cœur tendre, et il n'est pas étonnant que son pauvre cœur se fût pris aux sourires de Katrina, surtout après qu'il eut séjourné quelque temps dans la maison du père Baltus Van-Tassel, type parfait du fermier riche et heureux.

Les pensées de ce brave homme ne s'avaient jamais au delà des frontières de sa ferme ; mais aussi tout était paisible et dans un ordre admirable autour de lui, et, voyant tout le monde content et bien nourri dans son domaine, il était satisfait de sa fortune sans en être orgueilleux.

(A suivre.)

la gauche. L'observation du *Télégraphe* vient très opportunément rappeler qu'il y a incompatibilité absolue entre le sentiment militaire et les revendications républicaines.

L'INCIDENT DE BELFORT.

On lit dans le *Journal de Belfort*:

« On fait beaucoup de bruit de la révocation de deux officiers du 49^e régiment territorial d'infanterie, et l'on profite de ce que ce régiment est commandé par M. Keller, pour donner à ce fait purement militaire les proportions d'une grosse question politique. C'est dénaturer entièrement les choses. A la suite des conférences faites, en 1877, aux officiers de l'armée territoriale par les officiers de l'armée active, le ministre de la guerre a demandé, « dans toute la France, à la date du 24 septembre dernier, l'état des officiers ne sortant pas de l'armée active, dont l'instruction était insuffisante, et qui n'avaient fait, depuis leur nomination, aucun effort pour la compléter. »

« Chaque chef de corps de l'armée territoriale fut mis en demeure de fournir cet état, et le travail fut envoyé avant les élections du 14 octobre dernier. » Nous croyons savoir que MM. Joachim et Laloz étaient précisément dans ce cas, et qu'ils n'avaient répondu à aucune des convocations qui leur avaient été adressées. Ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de la mesure dont ils ont été l'objet, et qui ne touche, ni de près ni de loin, à leurs opinions politiques. »

M. Scheurer-Kestner doit sans doute regretter d'avoir pris la défense de deux officiers révoqués pour leur obstination à s'affranchir de toutes les obligations de leur service.

L'*Avenir*, de Blois, engage le ministre de la guerre à résister à la passion républicaine, dans l'affaire de Belfort:

« Nous espérons que le ministre de la guerre fera à la lettre impertinente du sénateur radical la réponse qu'elle mérite. C'est déjà trop d'avoir toléré la souscription en faveur du major Labordère, d'avoir révoqué les généraux Bressolles, Ducrot et de Geslin. De nouvelles concessions seraient une impardonnable faiblesse. Le ministre de la guerre n'est pas tenu de rendre compte aux Chambres des actes disciplinaires de son pouvoir exécutif. Où en serions-nous donc si les radicaux, se croyant tout permis, en venaient à peser sur les décisions du ministre de la guerre, à opposer leur veto à l'avancement de tel ou tel officier, à l'adoption de telle ou telle mesure de discipline! Ce n'est pas seulement l'existence de la République, c'est l'existence même de la France, sa tranquillité intérieure, sa sécurité au dehors, qui sont intéressées à ce que pareils abus ne se reproduisent pas. »

Après avoir rappelé que cette année la perception des impôts pendant les trois premiers mois laisse un déficit de vingt-huit millions, la *Patrie* constate qu'on n'avait jamais vu un résultat aussi mauvais, un symptôme aussi grave.

Or, savez-vous comment la *République française* annonce ce déficit énorme? Elle parle « d'une légère diminution de 52 centimes de douzième. »

On ne sait pas, dans le public, ce que font 52 centimes de douzième: on ne comprend donc que ces mots « légère diminution, » et le tour est joué.

Le *Bien public* est plus fort encore. Après avoir avoué que les exportations baissent tous les ans, tandis que les importations augmentent, la feuille de M. Ménier — l'économiste en chocolat — feint de croire que c'est là une heureuse situation, et s'écrie:

« Il est bien permis de croire que la forme de gouvernement dont nous jouissons (sic) n'est pas étrangère à cet heureux résultat. »

On sait aujourd'hui par certaines indiscretions de quelques fonctionnaires très en vedette, dit la *Correspondance universelle*, que si M. Gambetta subit un échec dans sa tournée diplomatique, on niera formellement qu'il soit allé à Berlin, à Vienne et ailleurs.

Le jour où l'on démentira que M. Gam-

beta soit allé à l'étranger, on pourra donc être certain que ses plans auront avorté.

Quelques députés ont essayé, pendant leur séjour dans les départements, d'organiser un mode de souscription publique pour le centenaire de Voltaire, représenté comme le grand ancêtre de la République; mais partout où ces souscriptions ont été présentées, elles ont piteusement échoué.

On raconte que, dans un dîner auquel plusieurs ministres assistaient, il y a quelques semaines, et vers la fin duquel M. de Freycinet arriva, l'un d'entre eux, se plaignant des exigences continuelles du parti radical, se serait écrié: « Nous sommes débordés! »

S'il est vrai que M. de Saint-Vallier ait quitté Berlin pour venir à Dusseldorf attendre au passage et entretenir M. Gambetta, qui, pourtant, n'avait aucun mandat diplomatique, une interpellation aura lieu à la Chambre, des explications seront demandées à M. Waddington.

Le *Pays* publie l'étrange nouvelle qui suit:

« Est-il vrai, comme on nous l'affirme, qu'un soldat aurait été, il y a quelques jours, pris sur la route du mont Valérien par des frères et amis qui, après l'avoir attaché à un arbre, lui auraient scié un pied, qu'ils ne seraient toutefois pas parvenus à détacher complètement de la jambe, parce qu'ils n'avaient qu'une serpe pour opérer leur mutilation? »

« Cet acte d'abominable sauvagerie serait connu, paraît-il, de tous les officiers et chirurgiens du mont Valérien, et l'on demande quelle suite aurait été donnée à cette horrible affaire par le ministre compétent. »

« Inutile d'ajouter que nous sommes prêts à publier toutes les explications qui nous seraient adressées du ministère de la guerre. »

Si les faits que relate le *Pays* sont exacts, il semble urgent qu'une enquête sérieuse fasse au plus tôt la lumière sur cet acte monstrueux de sauvagerie, et que la répression soit exemplaire.

Il y a quelques jours, l'*Assemblée nationale* avait annoncé le retour de M. Gambetta à Paris. Mais, d'après le même journal, le chef de la majorité n'est arrivé que mardi matin seulement. Il a reçu avant-hier soir, à son domicile, la visite d'un très-haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères. M. Gambetta paraît avoir renoncé à se rendre à Toulouse, où il avait pourtant fait annoncer qu'il irait passer vingt-quatre heures.

Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité de l'information suivante, dont il serait superflu de remarquer l'intérêt.

Dans une des dernières entrevues du chef de l'État avec le garde des sceaux, président du conseil des ministres, M. le Maréchal a nettement exprimé à M. Dufaure son intention de ne se séparer ni du général Borel, ni du général Miribel. M. Dufaure a complètement abondé dans ce sentiment, faisant le plus grand éloge du ministère actuel de la guerre, ainsi que de son chef d'état-major général.

M. le Maréchal a également appelé l'attention de M. le président du conseil sur l'attitude et le langage du *Journal des Débats*, contre le ministre de la guerre, ainsi que sur ses tirades contre l'Allemagne, qui indisposent vivement M. de Bismark et sont de nature à amener des complications.

M. Dufaure a promis d'en parler de nouveau à M. Léon Say, dont l'action sur les *Débats* doit être grande, a dit M. Dufaure, bien que, a-t-il ajouté, M. Léon Say assure qu'il n'en est rien.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Le *Mémorial d'Amiens* apprécie en ces termes le résultat des opérations de la commission d'enquête électorale:

« Comme l'on devait s'y attendre, les commissions ambulantes n'ont recueilli que commérages, témoignages haineux, intéressés, dérisoires. On a assisté à ce spectacle inouï d'hommes politiques s'érigeant en juges et en accusateurs de leurs adversaires. Comme une meute qui s'anime à la poursuite du gibier, la presse rouge a poussé d'abord quelques clameurs timides, puis elle s'est enhardie, et maintenant, avec un ensemble touchant, elle réclame la mise en accusation des ministres du 16 Mai. Tous, il est vrai, ne sont pas compris sur la table de proscription des modernes Scyllas: on ne désigne que trois victimes: MM. de Broglie, de Fourtou et Caillaux. »

BENOÎT XIV, VOLTAIRE ET Mahomet.

L'*Union* dédie à la commission du centenaire de Voltaire la lettre suivante; elle a été adressée par Voltaire au pape Benoît XIV, en lui envoyant un exemplaire de son *Mahomet*:

« Très-bien heureux père,

« Votre Sainteté pardonnera à la hardiesse de l'un de ses infimes fidèles, mais en même temps des plus fervents admirateurs de la vertu, en me permettant de soumettre au chef de la vraie religion un ouvrage contre le fondateur d'une secte fausse et barbare.

« A qui pourrais-je plus convenablement dédier la satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète, sinon au vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de vérité et de mansuétude? »

« Que Votre Sainteté me permette donc de mettre à ses pieds et le petit livre et son auteur, et de demander humblement sa protection pour celui-là et sa bénédiction pour celui-ci.

« En attendant, je m'incline profondément et vous baise les pieds.

« Paris, 17 août 1745.

» VOLTAIRE. »

L'auteur de *Mahomet* ayant envoyé quelques jours plus tard à Leprotti le poème de Fontenay, avec des vers latins écrits au bas du portrait du pape, les érudits trouvèrent une faute de prosodie dans l'un des hexamètres du poète. Le mot *hic* est long; Voltaire le fait bref.

Le pape prit la défense de l'auteur de la *Henriade* en citant Virgile, qui le fait bref ou long, *ad libitum*.

Voltaire en fut expressément flatté et s'empressa de répondre:

« Dans la lettre dont Votre Sainteté a daigné m'honorer, j'adois reconnaître son *infaillibilité* pour les décisions littéraires, tout aussi bien que pour les matières les plus vénérables. »

On voit que Voltaire avait devancé jusqu'au dogme de l'*infaillibilité*; qu'en pensera le comité du centenaire?

Si nous en croyons la *Gazette d'Augsbourg*, le travail souterrain qui se fait en Russie contre le czar est beaucoup plus inquiétant pour l'ordre social et la paix publique dans ce pays agité de tant de passions diverses que nous ne le supposions.

Il s'est formé, dit une correspondance particulière adressée de Varsovie à ce journal, un gouvernement secret en Russie, sous le nom de gouvernement national, et il a lancé une proclamation au peuple russe. Dans toutes les villes et les villages les plus éloignés de l'empire, des mains invisibles ont fait tomber comme d'une corne d'abondance une quantité innombrable d'exemplaires de cette proclamation.

En tête de ce document se trouve le commencement du discours de Robespierre: « Écrasez par la terreur les ennemis du peuple, et l'honneur d'avoir fondé la république vous appartiendra. »

AFFAIRES D'ORIENT.

REGULERONT-ILS
OU NE REGULERONT-ILS PAS??

Si la retraite des troupes russes et de la flotte anglaise est acceptée en principe, — en fait elle est encore loin de pouvoir être exécutée. Comme le dit avec raison le *Times*, des deux côtés on a peur de perdre à cette transaction.

Voici en résumé les objections que les deux puissances soulèvent contre cette mesure.

Les Russes, alléguant que des bâtiments à vapeur viennent de Basika à Constantinople en vingt-quatre heures, soutiennent que leurs troupes ne doivent pas rétrograder au-delà d'une journée de marche.

L'Angleterre répond qu'une flotte cuirassée ne se meut pas aussi vite, qu'elle peut être retardée par les vents ou autres accidents de mer, et que par conséquent les troupes russes doivent rétrograder jusqu'à Andrinople.

Cette ville est bien à 24 heures en chemin de fer de Stamboul; « mais une armée ne prend pas le train comme un simple particulier », réplique l'état-major russe.

On peut se disputer longtemps à ce sujet sans s'entendre.

De plus, il faut tenir compte d'une objection que font encore les Anglais. Ils craignent que, leur flotte une fois retirée, les Turcs, si l'influence russe vient à prédominer au Divan, sèment des torpilles dans les Dardanelles et rendent ainsi impossible le retour de leur escadre. Les Russes, de leur côté, si l'influence anglaise l'emporte, ont à redouter que les troupes ottomanes n'établissent de nouvelles fortifications qui leur barrent les routes de Constantinople et de Gallipoli.

Toutes ces raisons, que discutent les journaux anglais et les journaux russes, chacun dans leur intérêt, font que la retraite des troupes et de la flotte n'est pas encore décidée. Les deux gouvernements hésitent beaucoup, et jusqu'ici rien ne fait prévoir qu'ils arrivent à une entente sur ce point. Les médiances qu'ils gardent l'un vis-à-vis de l'autre, par crainte d'une occupation subite de Gallipoli ou du Bosphore, rendent fort difficile un accord pour cette retraite simultanée.

La situation reste donc la même, malgré toutes les dépêches qui annonçaient la reprise de négociations pour le Congrès. Toute solution est aussi incertaine qu'auparavant, car la mesure proposée par l'Allemagne était un moyen d'entrer en pourparlers pour ce Congrès, et du moment qu'elle n'est pas exécutée par la Russie et l'Angleterre, toutes les négociations ultérieures restent en suspens.

Il ne faut donc pas se presser de se livrer à des espérances qui ne reposent sur rien de sérieux, et qui peuvent s'évanouir subitement par le refus de l'Angleterre et de la Russie d'opérer la retraite proposée.

Le correspondant particulier de l'*Assemblée nationale* écrit de Vienne:

« Dans nos cercles politiques les mieux informés, on pense généralement que l'Angleterre aurait conclu une alliance avec la Grèce. Le royaume hellénique se serait engagé à mettre sur pied une armée de 75,000 hommes, à l'entretien de laquelle l'Angleterre pourvoirait.

« On établirait déjà au Pirée de grands dépôts de provisions.

« A Londres, on croirait pouvoir admettre que la France, la Hollande et la Suède se rangeraient éventuellement du côté de l'Angleterre. Lord Beaconsfield serait aussi entrer en ligne de compte la question polonaise. L'armée serbe serait mobilisée, les milices rappelées sous les drapeaux. Cinquante canons auraient été transportés d'Odessa à Kladava. Le prince aurait résolu de marcher en toutes circonstances avec la Russie. Mais on craindrait des troubles, le peuple ne voulant pas entendre parler d'une troisième guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ARMÉE TERRITORIALE. — APPEL DE 1878.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe les hommes de l'armée territoriale de la commune de Saumur, convoqués cette année, qu'ils doivent arriver à leur régiment avec une ou deux chemises, un caleçon s'ils en font usage, et une paire de souliers ou de bottes susceptibles de faire un bon service pendant quinze jours.

Les hommes qui se conformeront à cette recommandation recevront une indemnité de 4 ou 5 francs.

La commission spéciale de réforme se

réunira à Angers, à l'hôpital, à 8 heures 1/2 du matin, le 1^{er} mai, pour la visite des hommes des classes 1866 et 1867, relevant des subdivisions d'Angers et de Cholet, qui se croiraient fondés à réclamer, par suite de leurs infirmités, la réforme du service militaire.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 avril 1878.
Le Maire, LECOY.

M. Tyrbas de Chambéret, général de brigade, est désigné pour procéder cette année à l'inspection générale du 4^e arrondissement de gendarmerie, dans lequel se trouve comprise la compagnie de Maine-et-Loire.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des postes aura lieu le jeudi 16 mai 1878.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m 54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 10 mai.

LOTÉRIE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul a eu lieu mardi. Voici la liste des numéros gagnants :

22	475	1142	1711	2262	2869	3546
26	494	1143	1712	2279	2905	3556
48	504	1161	1725	2286	2948	3563
55	547	1192	1740	2291	2993	3566
64	573	1196	1742	2293	2999	3569
90	599	1197	1750	2305	3002	3585
94	604	1244	1757	2328	3024	3598
96	618	1305	1788	2342	3047	3608
97	630	1307	1802	2344	3061	3619
124	631	1314	1847	2353	3075	3625
128	678	1337	1848	2372	3081	3634
163	691	1343	1860	2395	3082	3657
189	715	1344	1890	2415	3085	3676
192	734	1364	1909	2423	3131	3679
212	751	1369	1910	2498	3137	3723
218	753	1394	1919	2502	3140	3723
222	765	1425	1920	2506	3180	3730
235	792	1432	1952	2544	3210	3751
241	793	1457	1962	2657	3232	3749
294	796	1458	1974	2673	3233	3804
295	797	1484	1973	2686	3288	3923
308	812	1500	2002	2697	3296	3826
324	838	1526	2030	2702	3299	3828
344	872	1546	2044	2711	3511	3851
376	876	1555	2050	2727	3512	3833
378	879	1558	2054	2729	3520	3851
381	883	1569	2063	2730	3521	3853
387	910	1588	2088	2743	3523	3861
389	944	1591	2107	2756	3540	3869
401	961	1601	2160	2769	3570	3888
415	1016	1639	2166	2774	3576	3891
420	1018	1641	2176	2795	3404	3896
421	1026	1647	2184	2817	3455	3944
427	1060	1658	2204	2821	3458	3957
434	1065	1687	2228	2829	3472	3994
449	1099	1693	2232	2832	3550	3995
450	1125	1708	2257	2837	3556	4005
466	1137	1709	2249	2845		

Pendant huit jours, les lots pourront être réclamés au siège de la Société.

L'AFFAIRE DE LA RUE POLIVEAU

Chose triste à dire : ils sont deux Angevins à avoir trempé dans ce lugubre assassinat : Barré et Lebiez.

Barré aurait essayé à plusieurs reprises de se faire donner par M^{me} Gillet, laitière, rue de Paradis, les titres qu'elle possédait ; mais comme elle ne voulait pas s'en dessaisir, il chercha un prétexte pour l'attirer dans un guet-apens. Il l'aurait fait venir au quartier Latin, chez son ami Lebiez, étudiant en médecine, rue des Fossés-Saint-Jacques, près la rue Poliveau ; et là la femme Gillet aurait été étranglée.

Le crime consommé, il s'agissait d'en faire disparaître les traces.

Le corps fut découpé ; les bras et les cuisses furent déposés, comme on sait, dans une chambre, rue Poliveau, 42 ; le reste, mis dans une malle, et expédié gare du Mans.

Le 4 avril, Barré, emmenant avec lui son factotum Demol, avait été acheter cette malle au Temple : « C'est, avait-il dit à Demol, pour envoyer des vêtements à Angers à ma maîtresse. » Ils avaient laissé cette malle chez Lebiez, où Barré monta seul ; en descendant, Barré dit à Demol :

« Je vous ai fait peser, mon pauvre Demol ; mais mon ami avait tellement de

travail, que j'ai été obligé d'attendre qu'il fût libre un moment.

« Il est étudiant en médecine, et vous ne pouvez pas vous douter du nombre de membres humains sur lequel il opère, et ce qui peut vous paraître étonnant, c'est que sa maîtresse, qui habite avec lui, n'en est pas effrayée. »

Par ailleurs, jusqu'au 24 mars, lendemain du crime, Barré avait été très-géné, empruntant à Demol 40, 20 et jusqu'à 120 fr., qu'il lui rendait tout-à-coup le 24 au soir.

Lorsque les journaux signalèrent la découverte des bras et des jambes de M^{me} Gillet, Demol rapprocha ses indices et, portant ses soupçons sur Barré, il alla faire sa déclaration.

De plus, le crime a été commis dans le petit appartement qu'occupait Barré, rue d'Hauteville, 61.

Ce local, occupé aujourd'hui par une famille de négociants arrivant de Cochinchine, a été visité avant-hier par M. Guillot, juge d'instruction, qui avait été prévenu par le concierge que sa nouvelle locataire avait remarqué sur le parquet et sur les panneaux de la salle à manger des traces de sang.

A la suite de ces constatations et de bien d'autres encore, M. le juge d'instruction Guillot fit arrêter Barré à son nouveau domicile, rue Rochebrune... Celui-ci nia.

Lors de la perquisition faite chez la femme Gillet, MM. Clément et Jacob trouvèrent un bout de papier sur lequel étaient inscrits les numéros et la nature des titres composant la petite fortune de la victime. M. Guillot donna des ordres pour que la découverte fût tenue rigoureusement secrète, et fit faire des recherches chez tous les banquiers, agents de change et changeurs de Paris.

Puis Barré fut arrêté. Lorsqu'il fut mis en présence des débris déposés à la Morgue, il eut un tremblement, un frisson qu'il ne put maîtriser.

Samedi soir, M. Dubreuil, changeur, rue Saint-Martin, 359, se présenta au cabinet de M. Guillot et l'informa qu'il avait fait, pour le compte de Barré, des opérations de bourse ; que Barré étant à découvert chez lui d'une somme de 400 fr., il l'avait fait poursuivre ; que le 25 mars dernier, deux jours avant la date fixée pour la saisie prononcée contre Barré, celui-ci lui avait fait remettre, par Demol, trois actions d'Orléans pour être vendues. Cela fut fait, et Demol toucha, pour le compte de Barré, un reliquat de 212 fr. Les numéros de ces titres correspondaient aux numéros des titres recherchés, comme appartenant à la femme Gillet.

M. Roussel, agent de change, 8, rue de Louvois, fit avvertir M. Guillot que, le 30 mars dernier, Barré avait fait toucher chez lui, par Demol, 3,225 fr., produit d'une vente de titres dont les numéros concordent également avec les numéros recherchés.

Dimanche, Barré demanda à parler à M. Guillot et lui fit les aveux les plus complets.

Il raconta qu'après avoir perdu à la Bourse de l'argent que son père lui avait envoyé d'Angers, sa ville natale, il avait fait connaissance de la femme Gillet. Informé que celle-ci avait de l'argent, il voulut la décider à échanger ses titres pour des obligations au porteur, ce à quoi elle se refusa.

Alors, acculé, il conçut l'idée d'un crime. Livide et en balbutiant, il ajouta :

« Eh bien, oui, j'avoue avoir assassiné M^{me} Gillet ; mais je ne suis pas seul, et puisque je suis perdu, je ne veux pas l'être seul. Mon complice se nomme Lebiez et demeure, près la rue Poliveau, rue des Fossés-Saint-Jacques. »

Mardi, à eu lieu, à la Morgue, la confrontation de Barré, l'ex-agent d'affaires, et de son ami Lebiez, étudiant en médecine, avec les restes de la femme Gillet, apportés le matin du Mans. En présence des aveux de Barré, Lebiez a également avoué. Le crime a été commis le matin, à dix heures, au domicile de Barré, rue Hauteville, où la femme Gillet était venue, comme d'habitude, apporter du lait. Barré s'était décidé à recourir à l'assassinat, par suite du refus obstiné de la femme Gillet de lui confier les valeurs qu'elle possédait, et il s'était pour cela concerté avec Lebiez, qui attendait avec lui la victime.

Quand la femme Gillet entra, Barré lui asséna sur la tempe un coup de bâton qui l'étendit sans connaissance. Lebiez sauta alors sur elle, et avec un canif lui fit trois incisions dans la direction du cœur, dont une au moins atteignit cet organe. Le crime consommé, Barré prit sur le cadavre de la

femme Gillet la clef de son logement et alla chez elle s'emparer des valeurs qu'il partagea avec son complice.

François Demay, ouvrier typographe, âgé de 34 ans, et sa femme, impliqués dans l'affaire de la rue Poliveau, ont été arrêtés avant-hier, à Angers, à leur domicile, rue des Deux-Haies.

Samedi dernier, M. le commissaire central, accompagné de MM. les commissaires Calvet et Lafly, s'était présenté chez Demay pour procéder à l'arrestation de Léontine Lepin, maîtresse de Barré. La femme Demay, qui avait d'abord refusé de dire où était Léontine Lepin, finit par déclarer, sur les instances de M. le commissaire central, qu'elle se trouvait en partie de plaisir chez une femme Gardy, faubourg Saint-Michel. C'est là, en effet, ainsi que nous l'avons annoncé, que fut arrêtée, par M. Calvet, la maîtresse de Barré.

Pendant ce temps, M. Lafly était resté rue des Deux-Haies. La femme Demay voulut distraire certains papiers compromettants, mais M. Lafly l'en empêcha et les saisit.

Faits divers.

La lune et les changements de temps. — Dans nos climats, l'état du ciel est d'une extrême mobilité. Il n'est pas rare, dans l'intervalle d'une même journée, de voir des alternatives de beau et de mauvais temps aussi prononcées que possible. La remarque la plus importante à faire sous ce rapport, c'est que le même état du ciel semble avoir d'autant plus de chance de durée qu'il s'est déjà prolongé plus longtemps, d'où les sécheresses désastreuses et les pluies continues que nous avons à subir de temps en temps. Sous d'autres latitudes, il n'en est pas ainsi ; l'état du ciel suit beaucoup plus régulièrement que chez nous le cours des saisons. C'est surtout dans ces époques, heureusement assez rares, de sécheresse ou de pluie continue, que l'on entend des personnes, même instruites, s'en prendre à la Lune et compter sur la nouvelle ou la pleine Lune, ou même sur un quartier, pour faire changer le temps. Il faut en finir avec cette absurde croyance, et voici un argument sans réplique à ce sujet.

Huit ou dix fois par an, on peut suivre une tempête qui dure plusieurs jours à chaque endroit qu'elle frappe, et qui passe, avec une marche régulière que l'on peut calculer d'avance, d'Amérique en Europe, en mettant de sept à quatorze jours pour traverser l'Océan Atlantique. Avant l'arrivée de cette tempête, que l'on parvient maintenant à nous annoncer presque à jour fixe, le temps est beau. Les ouragans, les orages, la pluie durent pendant tout le temps que passe la tempête ; puis l'air redevient calme et le ciel serein.

Supposons que sept navires se trouvent échelonnés sur l'Océan à des distances égales et que la tempête, qui dure quatre jours à chaque endroit, en prenne sept pour passer d'Amérique en Europe. Admettons que le sixième navire soit frappé par la tempête le jour de la nouvelle Lune, le deuxième navire sera délivré de la tempête le même jour, mais le sixième n'aura pas eu son mauvais temps changé en beau, ni le deuxième son beau temps changé en mauvais le jour de la nouvelle Lune. Il y aura donc eu deux occasions de dire que la nouvelle Lune a fait changer le temps, et douze occasions de dire que la nouvelle Lune n'a pas fait changer le temps. L'influence de notre satellite à ce sujet est donc nulle ; et il n'y a pas plus de changements de temps le jour de la nouvelle Lune que n'importe quel autre jour de la lunaison.

Mais nous sommes ainsi faits : si nous avons vu une fois le temps changer en même temps que la Lune, nous nous en souvenons vingt ans ; si le temps a changé à un autre moment nous l'oublions trois jours après, si nous l'avons même remarqué. Qu'un Mathieu quelconque tombe une fois juste comme prédiction de temps, cent individus le font remarquer à grand fracas ; qu'il se trompe, personne n'y fait attention. Le télégraphe électrique peut seul prédire le temps quelques jours à l'avance, et toutes les autres prédictions n'ont qu'une seule chance d'être justes, le hasard. Excepté pourtant quand elles sont assez droites pour s'y prendre de la manière suivante, que nous avons lue : « Du 13 au 18 décembre, pluie ou neige suivant les régions. »

(Journal du Ciel.)

JOSEPH VINOT.

Le vin, le cidre, la bière et l'eau-de-vie. — Le vin est notre boisson nationale. Chaque habitant en consomme environ 120 litres annuellement depuis dix ans.

En 1830, la consommation n'était que de 55 litres ; elle a donc plus que doublé depuis un demi-siècle.

Le vin n'est une boisson courante que dans soixante-douze départements, et la consommation y est très-variable : entre 80 litres et 360 litres par habitant.

Le cidre est boisson courante dans neuf départements seulement, et la consommation y est de 75 litres par tête. Du reste, la qualité du cidre devient de plus en plus mauvaise, à ce point qu'on est obligé de boire de l'eau-de-vie pour faire digérer le cidre et que, plus on consomme de l'un, plus on absorbe de l'autre.

La consommation de la bière a augmenté progressivement depuis un demi-siècle. Elle n'était que de 8 litres, elle est montée aujourd'hui à 22 litres par toute la France.

La bière n'est une boisson usuelle que dans quatre départements, groupés sur la frontière belge, et où on en consomme de 75 à 220 litres par tête. Mais on commence à se plaindre beaucoup de la qualité de la bière et on arrivera, comme pour le cidre, à boire de l'eau-de-vie pour la faire digérer.

Aussi la consommation de l'alcool, qui n'était que de 2 litres par tête en 1840, est-elle montée aujourd'hui à 3 litres.

Les départements qui consomment le plus d'alcool sont ceux qui ne produisent pas de vin. Cette proportion est frappante.

De ces prémisses, il résulte que :

1^o Les cas de mort accidentelle déterminée par excès de boisson sont les plus nombreux dans les départements qui consomment le plus d'alcool, tandis qu'ils sont presque nuls dans les pays à vins.

2^o Les cas d'ivresse poursuivis sont cinq fois plus nombreux dans les départements qui consomment de l'alcool que dans ceux qui consomment du vin.

3^o Les cas de folie, pour cause d'intoxication alcoolique, suivent la même proportion.

Les eaux-de-vie d'industrie sont de beaucoup plus dangereuses que les eaux-de-vie de vin.

**

Noces d'argent et Noces d'or dans les cours d'Europe. — Le Fremdenblatt de Berlin constate que cinq noces d'argent et une nocce d'or seront célébrées en 1878 dans les différentes cours de l'Europe.

Les nocces d'or seront celles du duc Maximilien de Bavière et de la duchesse Ludovica, père et mère de l'impératrice d'Autriche et de l'ex-reine de Naples. Ces nocces seront célébrées le 9 septembre.

La série des nocces d'argent commencera le 28 avril par celles du duc Ernest d'Altembourg. Le 26 mai seront célébrées les nocces d'argent du landgrave Frédéric de Hesse ; le 18 juin, celles du roi Albert de Saxe ; le 22 août, celles du roi Léopold II ; enfin le 26 septembre celles du duc Georges de Waldeck.

On célébrera aussi cette année le 25^e anniversaire de l'avènement au trône du grand duc de Saxe-Weimar (8 juillet) et du duc de Saxe-Altembourg (3 août).

En 1879, on célébrera les nocces d'or de l'empereur d'Allemagne (11 juin) et les nocces d'argent du maréchal de Mac-Mahon (14 mars), du duc Frédéric d'Anhalt (22 avril), de l'empereur d'Autriche (24 avril), et du prince Frédéric-Charles de Prusse (29 novembre).

Le 2 mars 1880, le tzar célébrera le 25^e anniversaire de son avènement au trône.

Dernières Nouvelles.

Il nous est impossible d'expliquer et encore moins de concilier toutes les nouvelles contradictoires que l'on fait courir sur la marche des négociations et sur la réunion d'un Congrès.

Les uns veulent espérer un arrangement du conflit et s'imaginent que le Congrès va tout régler amiablement : — les autres, plus sceptiques, annoncent déjà que ni l'Angleterre ni la Russie ne retireront leurs forces des environs de Constantinople, et que par conséquent il n'y aura pas de Congrès.

La vérité est qu'il n'y a rien de fait et qu'aucune négociation n'a encore abouti à un résultat pratique.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

LUNDI 29 avril 1878,

Une seule représentation donnée par des Artistes de Paris, sous la direction de M. Saint-Omer (du Vaudeville).

Le grand succès du théâtre du Vaudeville

Les Bourgeois de Pont-Arcy

Comédie nouvelle en 5 actes, de M. Victorien Sardou, de l'Académie française.

Les principaux rôles seront remplis par M. Angelo et M^{me} Riga, de l'Odéon; M. Edouard

Georges, des Bouffes; M^{me} C. Baret, du Vaudeville, et M. L. Lafaye, des Variétés.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilités, votre ELIXIR ANALEPTIQUE, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. » D^r H....., à Marseille.

» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes. »

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 — soir.	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 — soir.	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	72 45	10	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	640	7 50	»	Canal de Suez	728 75	1 25	»
4 1/2 %	102 05	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	658 75	5	»	Crédit Mobilier	545	»	»
5 %	109 75	10	»	Crédit foncier d'Autriche	147 50	2 50	»	Société autrichienne	315	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	70	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	500	»	»	Est	660	»	»	Orléans	343 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1090	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	341 50	»	»
1865, 4 %	395	»	»	Midi	810 25	5	»	Est	340	»	»
1869, 3 %	395	»	»	Nord	1330	6 25	»	Nord	344 50	»	»
1871, 3 %	391	»	»	Orléans	1113 75	»	1 25	Ouest	340	»	»
1875, 4 %	304	»	»	Ouest	715	5	»	Midi	339	»	»
1876, 4 %	498	»	»	Vendée, 500 fr. t. p.	1255	»	»	Charentes	343 50	»	»
Banque de France	3050	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	525	5	»	Vendée	»	»	»
Comptoir d'escompte	700	»	30	C. gén. Transatlantique	»	»	»	Canal de Suez	537 50	»	»
Crédit agricole, 300 f. p.	345	»	»								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-midi.	8 — 31 —
9 — 1 —	1 — 15 —	9 — 40 —	9 — 40 —
1 — 35 —	4 — 10 —	12 — 40 —	12 — 40 —
4 — 10 —	7 — 15 —	4 — 44 —	4 — 44 —
7 — 15 —	10 — 37 —	10 — 28 —	10 — 28 —

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGES ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
POUR CAUSE DE DÉCÈS,
Le dimanche 28 avril, à midi,
Au Petit-Puy, commune de Saumur,
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

DU MOBILIER
Garnissant la maison des époux Ernoul et Louise Rathouis,
Consistant en :
Batterie de cuisine, outils divers, linge de corps et de ménage, bois de lits, paillasses, armoires, buffets, chaises, vaisselle, verres, matelas, couettes, traversins, oreillers, rideaux, pendules, vestiaire, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ.
(209)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
DEUX MAISONS
Montée de la Retraite.
S'adresser à la Retraite. (180)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

Communes de Dampierre et de Souzay

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes de Dampierre et de Souzay préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Souzay, le dimanche 5 mai 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
1^o 730 mètres courants de terrassements 1,788 f. 50
2^o 730 mètres courants d'empièvements 1,927 20
3^o Entretien confortatif pendant le délai de garantie 291 56
5^o Somme à valoir pour dépenses imprévues 92 94
Total 4,100 f. »

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, et à celui de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

PAPIER WLINSI
Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : on en fait deux applications suffisantes le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{cs} : 1,50. Se défier des contrefa.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrété, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

COMPAGNIE NATIONALE DES CANAUX AGRICOLES

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n° 1, échéant le 1^{er} mai 1878, sera payé à partir dudit jour.
A PARIS, chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 51, rue Taitbout.
Dans les départements, chez les banquiers correspondants de M. HENRI DE LAMONTA.
Le montant des coupons est ainsi fixé :
Obligations au porteur, brut. 7 50
Impôt déduit. 7 »
Obligations nominatives, brut. 7 50
Impôt déduit. 7 27 5

COSMYDOR
Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre
Les hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.
(Se faire usage quotidiennement.)
LE FLACON : 4 FR. 50.
Se vend partout.
Entrepôt général : 23, Rue Bergère, Paris.
Avoisié de 10 fl^{cs} : 1,50. Se défier des contrefa.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.
Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.
Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.
GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.
Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Pares à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix